N° 152 — 18e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

Vendredi 17 Juin 1906

REDACTION :
ROUBAIX, 26, rue des Fabricants (près la place du Trésor)
TOURCOING, rue Verte, 15

Bureau administratif :
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

# L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . 0 f.
RECLAMES . . . 0 f.
FAITS DIVERS . . 0 f.
LOCALES . . . 1 f.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal ; à Paris, chez Havas, 30, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 081 | A TOURCOING : N° [illegible]
A LILLE : N° 871

# LE MARIAGE DU ROI D'ESPAGNE

## *Explosion d'une bombe sur le cortège royal : Huit blessés, un tué*

## LES FAITS DU JOUR

*— Les cosaques ont tenu à Paris leur deuxième assemblée.*

*— A Lille, un apprenti couvreur est tombé du troisième étage et s'est tué net.*

*— A Flers-Lille, un cantonnier a été tamponné et tué par un express.*

*OPINIONS*

## LA NOUVELLE FRANCE

Il n'y a pas de doute : les élections du 6 et du 20 mai donnent pour la première fois la mesure des effets de la laïcité scolaire.

Pour la première fois, le mot spirituel de Jean Macé se traduit en chiffres. Il disait de sa Ligue de l'enseignement et de l'école laïque en général : « Elle ne fera pas les élections, elle fera les électeurs ! »

Les voilà qui entrent en scène, les premiers rangs de ces électeurs nouveaux formés par l'école laïque. Ce n'est que l'avant-garde. Les citoyens qui font leurs débuts électoraux en 1906 sont ceux qui ont fait leurs classes primaires sous le régime de la laïcité à peine commencante de la demi-laïcisation. Beaucoup d'entre eux ont encore été élèves des Frères dans nos écoles communales ; le personnel des écoles « publiques » n'a été laïcisé que par la loi Goblet (30 octobre 1886), applicable dans un délai de cinq ans. Et quant aux écoles « libres », avec leurs très grés ascétiques, elles ont duré jusqu'à M. Combes.

Ainsi, nous sommes loin d'avoir, dans cette première fournée de nouveaux électeurs, l'image fidèle de la mentre exacte des résultats de l'école nouvelle.

Et cependant, quel changement ! Est-il possible de nier la poussée à gauche qui se fait déjà sentir ? Le phénomène est si général que personne ne songe à équivoquer. C'est le premier verdict du suffrage universel que tous, sauf à s'en réjouir ou à s'en lamenter, interprètent sans hésiter dans le même sens.

***

Ces élections rappellent celles qui suivirent le 16 mai et qui renvoyèrent à la Chambre les 363. Aujourd'hui comme alors, c'est des masses profondes de la nation que vint l'avertissement décisif. La différence, c'est qu'alors il éclatait comme un sursaut de soulagement, comme le cri d'allégresse dont on salue une délivrance inespérée ; aujourd'hui, c'est avec un sentiment de sécurité, de calme et de confiante possession de soi-même que le pays exprime sa volonté.

Mais, dans les deux cas, c'est une lame de fond qui emporte tout, une de ces vagues monstres parties des profondeurs de l'Océan et auxquelles on n'a pas l'idée de résister.

C'est bien la voix du peuple qui se fait entendre.

Et elle s'élève, reine et impérative, pour prononcer la condamnation dédaigneuse du nationalisme, du pseudo-libéralisme, du simili-progrès et de la politique des demi-mesures.

On ne peut plus dire qu'il y ait en France un parti républicain qui triomphe. Il y a la France républicaine qui s'affirme. Ce n'est plus un vote de majorité, c'est l'expression de la volonté nationale. La France est centre-gauche, disait-on il y a 25 ans ; elle est, aujourd'hui, délibérément radicale et socialiste.

***

D'où vient cette transformation que les uns trouvent lente, les autres rapide, qui est tout simplement calculée sur la marche de la vie humaine ?

D'où elle vient ? De ce que l'école laïque n'a pas fait faillite, comme on le proclamait avec tant d'assurance. Ce qu'elle a enseigné est très peu de chose, en effet, rien que l'habitude d'un peu de bon sens, de réflexion, d'examen, rien que le fait de savoir lire et de pouvoir lire ; pour et le contre, même les lassitudes qui couvrent les mors dans la campagne électorale.

Avec quelle hauteur, naguère encore, on nous traitait d'avoir osé dire que l'école primaire elle-même développerait dans la masse de la population « l'esprit critique » ! A-t-on assez ri, s'est-on assez indigné de cette prétention : « l'esprit critique » dans l'éducation du peuple, quelle chimère !

Et voici que la première expérience faite sur les premières générations sorties de nos écoles laïques nous montre un développement que nous-mêmes nous n'osions pas, de peur « esprit critique ».

Voici des milliers d'électeurs, ouvriers et paysans, devant qui l'on fait sonner avec quel fracas, hous deux ! — les formules faites pour pétrifier d'horreur les honnêtes gens. On leur parle de l'armée et de la marine en plein désarroi. On leur parle des finances ruinées, du budget élevé au gaspillage. On entasse des montagnes de papier notrel pour élever l'incident des Schoen à la hauteur d'un système de gouvernement et les déplorables paradoxes d'Hervé à la hauteur d'une doctrine mensonge la patrie : on en conclut pathétiquement qu'il va falloir exiger de tout citoyen français, et d'abord de tout candidat, un certificat au règle d'antimaçonnisme et d'antihervéisme.

Et ce peuple, ce même peuple qui aime autant qu'entrefois la patrie, la liberté, l'ordre, l'honnêteté publique et privée, ce peuple qui, au seul énoncé de tant d'énormités, se fût hâté, autrefois, de se jeter dans les bras de quelque sauveur ou de faire tout au moins les déclarations éclatantes de patriotisme, de libéralisme et de conservatisme qu'on lui demandait, aujourd'hui il laisse dire et il vote invariablement pour le candidat de gauche, quels que soient les crimes dont on l'accuse.

Il résiste à leur juste mesure l'hervéisme, les fiches, les grèves, les inventaires, les stupéfiants projets de la Confédération générale du Travail et le terreur de voir la France sans curés.

Triples effets de l'« esprit critique » instruit par cette humble école où l'on apprend au petit paysan à ne plus croire personne sur parole !

Autre résultat de la même éducation : d'un bout de la France à l'autre, les électeurs ont compris et pratiqué d'une façon exemplaire, presque sans exception, la difficile discipline du désistement réciproque entre radicaux et socialistes de toute nuance. Et pourtant, que s'avait-on pas fait, que ne tramaient pas, parfois, les candidats eux-mêmes, pour rendre impossible au second tour cette entente après qu'échange d'attaques plus que vives !

Le peuple a montré une intelligence de l'intérêt supérieur de la République, une clairvoyance et une fermeté de mise au point qui est le comble de l'« esprit critique » appliqué aux choses et aux personnes de la politique : il ne s'est pas embarrassé des prétendues contradictions irréconciliables, de l'impossibilité de mettre d'accord toutes ces intransigeances de théoriciens intraitables, d'orateurs échauffés. Il s'est borné imperturbablement à choisir le candidat dont l'élection écartait un ennemi de la République, de quelque beau nom qu'il s'appelât.

C'est ce qui a le plus surpris et déçu nos adversaires.

Ainsi commence à se réaliser dans les faits cette prophétie de Jules Ferry : « Quand toute la jeunesse aura grandi sous cette triple étoile (obligation, gratuité, laïcité), la République n'aura plus rien à craindre ».

*F. BUISSON,*
Député de Paris.

## SERVICE SPECIAL
## NOS TÉLÉGRAMMES

## LA NOUVELLE CHAMBRE

### VEILLE DE RENTRÉE

### *Conseil de Cabinet*

Paris, 31 mai.

Les ministres se sont réunis jeudi matin en Conseil de cabinet, au ministère de la justice, sous la présidence de M. Sarrien. Ils ont continué à s'occuper des questions que soulève la préparation du budget de 1907.

### *Les difficultés budgétaires*

Nous avons indiqué hier quelles étaient les causes qui rendaient difficile l'établissement de ce budget. Ces causes sont, on en le rappelle, d'une part, la disparition des ressources exceptionnelles dont a bénéficié l'exercice 1906 et, d'autre part, la grande quantité de dépenses supplémentaires impossibles à éviter.

Pour compléter le tableau de la situation financière, nous devons indiquer qu'il y a une dépense exceptionnelle déjà effectuée, au cours de 1906, en dehors de tout crédit budgétaire correspondant et dont la charge va exercer un répercussion sur le budget de 1907.

Ce n'est un mystère pour personne qu'au cours de la crise politique qui se manifesta à l'occasion de l'affaire de Maroc, avant et durant la conférence d'Algésiras, des dépenses élevées furent décidées pour compléter notre armement et fortifier notre puissance militaire pour le cas où un conflit serait survenu.

Ces dépenses s'élevèrent à 195 millions. Au moment où il devenait possible de les régulariser, on se trouvait à la veille de l'expiration de la législature, et la Chambre dut se séparer pour les élections générales. C'est donc à la Chambre nouvelle qu'il appartient de régler cette question, et l'occasion lui en sera offerte à propos du budget de 1907. Voici comment :

### *Emission d'obligations à terme*

La ministre des finances ne pouvait songer à couvrir cette dépense exceptionnelle et non renouvelable par des ressources permanentes provenant de l'impôt. Il a été arrêté, d'accord avec le Conseil des ministres, d'idée de recourir à un moyen de trésorerie, probablement une émission d'obligations à terme plus ou moins court, dont l'exercice 1907 commencera à supporter la charge par l'inscription d'une annuité d'arrérages et d'amortissement.

Profitant de cette circonstance, le ministre des finances a eu l'idée d'étendre ce moyen de trésorerie à quelques-unes des dépenses exceptionnelles qui se présentent pour 1907 et qui n'ont qu'un caractère passager, telles que celles pour certains approvisionnements de la guerre et de la marine, et à la construction d'un matériel nouveau des postes, rendu nécessaire par le développement de la taxe des lettres.

Ces dépenses n'ayant pas de caractère permanent, on a jugé possible d'y faire face aussi par des ressources d'emprunt en décidant pas le chiffre de l'émission d'obligations.

En usant de ce procédé, on a pu réduire à 194 millions le chiffre des dépenses supplémentaires d'un caractère permanent que comporte le budget de 1907, et auxquelles doivent correspondre des ressources permanentes.

Un nouvel effort se fera tenté pour essayer de réduire encore ce pas en chiffre de 194 millions. M. Pelletier doit en effet rencontrer son ministère des finances, où conférences spéciales, les sous-secrétaires des dépenses engagées et les directeurs du le comptabilité de tous les ministères pour rechercher avec eux s'il est encore possible d'opérer quelques réductions nouvelles.

Ce n'est que lorsque le chiffre des dépenses supplémentaires sera ainsi définitivement arrêté que l'on sera conduit à régler le mode d'établissement de l'équilibre par le budget 1907 procédé devant fournir les ressources nécessaires.

### *Les réunions de groupes*

A la veille de la rentrée des Chambres, l'animation est grande dans les couloirs. Les groupes se réunissent et reçoivent les adhésions des nouveaux élus.

### *Les socialistes unifiés*

Ainsi que nous l'avons annoncé, le groupe socialiste unifié de la nouvelle Chambre s'est constitué mercredi. La réunion était présidée par M. Allemane, député du 11e arrondissement de Paris.

Nous avons donné, jeudi, le procès-verbal officiel communiqué par la réunion.

Pour compléter ce procès-verbal, ajoutons que M. Jules Guesde avait soumis au groupe l'idée de désigner un candidat pour l'élection présidentielle de la Chambre, afin d'affirmer dès le début de la législature l'indépendance politique des élus socialistes. Mais après discussion, M. Guesde a retiré sa proposition et s'est rallié à la motion générale.

M. Breton (du Cher) avait demandé la participation des socialistes unifiés à la délégation des gauches. La proposition a été repoussée d'une forte majorité. Elle n'a réuni que 4 voix.

### QUELQUES OPINIONS

Un rédacteur de **La Patrie** a interviewé MM. Guesde, Constant et Coutant sur la décision prise par le groupe des socialistes unifiés. Nous reproduisons sous réserves leurs déclarations :

**M. Jules Guesde**, député de Roubaix. — Je sais pour ma part très satisfait d'une décision qui rend au parti socialiste intégral son complète indépendance. Il n'aura plus désormais qu'à s'occuper de son programme particulier. On ne peut pas dire que nous avons imposé une victoire sur nous-mêmes, mais il est parfois utile de faire constater que notre discipline nous fait faire des choses qui doivent d'autant plus être remarquées qu'elles sont plus rares. Cette décision un nous empêchera nullement de voter, dans la mesure où nous le jugerons à propos et à la motion prochaine d'un certain nombre de projets sociaux.

**M. Paul Constans**, député de l'Allier. — J'ai toujours été partisan de l'indépendance absolue du parti socialiste vis-à-vis des autres fractions d'une Chambre bourgeoise. Aussi je ne puis me montrer que très satisfait de la résolution qui vient d'être prise. Quand je vous ai quelquefois pour le ministère Combes, je n'abandonnais pas du tout mes idées indépendantes, mais j'envisageais alors l'intérêt supérieur du parti républicain. Aujourd'hui qu'il semble y avoir une majorité suffisante à la Chambre pour défendre des conceptions que nous considérons comme modérées, il était logique que nous décidions de rester indépendants et libres. Faites remarquer qu'il a été décidé que notre groupe n'aurait ni président ni vice-président, qu'il ne présenterait aucun candidat à l'un des postes du bureau de la Chambre, que toute en hiérarchie galonnée constituerait en la délégation ultérieure d'un unique secrétaire chargé d'enregistrer les délibérations de groupe. Et ce qui me concerne personnellement, je déposerai dès les premiers jours de la rentrée un projet général d'amnistie et j'espère qu'il sera voté !

**M. Coutant**, député d'Ivry. — Le groupe a bien fait de nous transformer en indépendants : n'était-ce aucunement un même temps que nous étions capables de marcher seuls et que nous n'attendions que de nous mêmes le triomphe de nos conceptions socialistes. Notre détachement que l'on appelera délégation de ce que l'on appelait le Bloc, favorisera donc l'alliance nouvelle des progressistes dissidents et des radicaux de fraîche date. Ainsi se trouvera consolidée cette même alliance préconisée par M. Poincaré dans son discours de Commercy qui permettra une fois de plus, aux parlementaires, d'accomplir les véritables réformes sociales. Je suis bien tranquille, les loups ne se mangent pas entre eux et ce n'est pas encore tout de suite que nous verrons nos députés bourgeois voter par exemple l'impôt sur le revenu.

### *L'Union républicaine*

M. Etienne Flandin, député de l'Yonne, a réuni les membres de l'Union républicaine, et a décidé, d'accord avec eux, de reconstituer le groupe dans la législature actuelle et de recueillir des adhérents parmi les nouveaux élus.

Rappelons que ce groupe avait été formé dans la dernière année de la législature qui disparaît par un certain nombre de députés progressistes, MM. Flandin, François Carnot, Bignon, etc.

### *La présidence et les secrétaires d'âge*

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, M. Brisson est le candidat des gauches à la présidence de la nouvelle Chambre.

On a définitivement déterminé la liste des plus jeunes membres appelés à être secrétaires provisoires de la nouvelle Chambre jusqu'à l'élection du bureau définitif. Ce sont : MM. Astrid (Haute-Garonne), Morin (Hautes-Alpes), Beausé (Indre-et-Loire), P. Chautemps (Savoie), J. Chaumié (Lot-et-Garonne) et Robin (Nièvre) ; ce dernier seul faisait partie de l'ancienne Chambre.

### *Deux interpellations — Le respect de la liberté du travail*

M. Coneiens, député socialiste unifié de l'Allier, vient d'adresser au président du Conseil des ministres la lettre suivante :

Montluçon, 30 mai.

Monsieur le Président du Conseil,
ministre de l'Intérieur,

Sous aucune raison arrivable, sans même qu'un seul prétexte pût être invoqué, Montluçon a été complètement du 19 avril au 21 mai ; la population paisible et inoffensive a été terrorisée par des troupes en armes placées sous les ordres d'un commissaire central, lui qualifié pour détruit une parcelle de l'autorité publique dont les prérogatives sadistiques ont failli causer les pires malheurs.

D'autre part, la patronat de nos usines viole ouvertement le droit syndical énoncé de la loi de 1884 sur les syndicats professionnels et porte gravement atteinte à la liberté du travail contre les ouvriers.

Pour ces motifs, j'ai l'intention d'interpeller le gouvernement :

1° Sur l'attitude des agents du gouvernement à l'égard de la population ouvrière de Montluçon ;

2° Sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour obliger les patrons à respecter la loi et assurer le respect de la liberté du travail, conversée par les syndicats.

PAUL CONSTANS.

### *L'égalité devant l'instruction*

M. Carnaud, député socialiste des Bouches-du-Rhône, prend l'initiative d'une interpellation sur « les mesures que compte prendre le gouvernement pour réorganiser sur des bases républicaines et rationnelles l'enseignement en France, et pour y réaliser l'égalité des enfants devant l'instruction. »

### La gauche démocratique

Le groupe de la gauche démocratique (groupe Codet) a décidé de se reconstituer sur les mêmes bases que durant la dernière législature : renouvellement du bureau en commencement de chaque session ; participation à la délégation des gauches.

A l'unanimité, le groupe a décidé de porter M. Henri Brisson à la présidence de la Chambre.

En ce qui concerne les sièges de vice-présidents provisoires, le groupe a laissé à la délégation des gauches, et elle en réunit, le soin de désigner les candidats.

### L'Union Démocratique

Le groupe de l'Union démocratique s'est réuni jeudi à midi. Il a, à l'unanimité, élu M. Cailleux comme président.

M. Cailleux a proposé d'acclamer le candidature de M. Henri Brisson à la présidence de la Chambre, et, à l'unanimité, le groupe a répondu à l'appel du Président.

La question des vice-présidents a été ensuite envisagée. Divers membres ont fait observer que le président de l'Union démocratique avait été antérieurement délégué pour une vice-présidence vacante, qu'il paraissait au surplus logique de choisir un dehors d'un président pris dans l'par de la majorité, un vice-président à droite et un vice-président à gauche. Cette opinion a été unanimement approuvée.

Il a été ensuite entendu que le groupe serait très probablement convoqué pour délibérer sur diverses questions telles que : désignation de groupe, conditions d'admission, etc.

### La délégation des gauches

Quant à la délégation des gauches, elle se renouvelle selon toute vraisemblance, mais sans le concours des socialistes unifiés.

C'est M. Guyot-Dessaigne qui serait appelé à-ou, à présider la délégation des gauches.

Pour les fonctions de vice-présidents de la Chambre, de nombreux noms sont mis en avant. On cite entre autres ceux de MM. Crémieux, Gérault-Richard, Rabier, Pauch, Bertoux, Bénézit, Leckroy, Pelletan, Guillain.

## LE MARIAGE DU ROI D'ESPAGNE

### Un Attentat Anarchiste

**Madrid en fête. — Les cortèges des fiancés. — La cérémonie nuptiale. — L'enthousiasme de la foule. — Le retour au Palais Royal. — Explosion d'une bombe sur le cortège. — Huit blessés. — Un enfant tué. — Le roi et la reine sains et saufs**

### *La cette. — Les fiançailles*

Madrid, 31 mai.

Hier, à cinq heures et demie, avait lieu, au Pardo, la cérémonie connue sous le nom de « Toma de dicho » ou fiançailles. La famille royale espagnole, les ministres et les hauts fonctionnaires de la cour s'étaient réunis dans un des salons du Palais où se trouvait une grande table portant un crucifix.

L'évêque de Sion officiait. Il demande au roi Alphonse et à la princesse Ena s'ils voyaient quelques inconvénients à leur union. Sur leur réponse négative, il leur fit réciter un document en laissant fol. La roi et la fiancée souriront en donnant leur signature, mais la princesse Henri de Battenberg et la reine Marie-Christine étaient profondément émues.

### *Le contrat de mariage*

Le contrat de mariage du roi et de la princesse Victoria-Eugénie de Battenberg a été signé au château du Pardo.

Une société d'octo cérémonie : les chevaliers de la Toison-d'Or, les capitaines généraux, les membres du gouvernement, les princes étrangers, les membres du corps diplomatique et le haut personnel du palais.

Après la signature, les félicitations d'usage ont été adressées au roi et à la princesse. Ceux-ci ont signé avec la plume d'or que les journalistes présents au Pardo leur avaient offerte.

Voici le texte du traité :

Art. 1er. — Il est conclu et décidé que le mariage de S. M. le roi Alphonse XIII et de S. A. R. la princesse Victoria-Eugénie Julia Ena doit être célébré en personne à Madrid, conséquemment à la cérémonie pourra avoir lieu sans inconvénient.

Art. 2. — S. M. le roi Alphonse XIII s'engage à assurer à S. A. R. la princesse Victoria-Eugénie, à partir de la date de son mariage avec S. M., et pendant toute la durée du mariage, une allocation annuelle de 400,000 pesetas. S. M. le roi Alphonse XIII s'engage également, dans le cas où, par la volonté de la Providence divine, ladite princesse Victoria-Eugénie deviendrait sa veuve, à lui assurer à partir de la date de la mort du roi, une allocation annuelle de 250 000 pesetas, à moins que, en jouant, ce qu'elle ait contracté un nouveau mariage, ces deux allocations ayant déjà été votées par les Cortès. Les ministres privés à conclure des deux abbés au sujet dudit mariage seront consultés et exprimés dans un contrat indépendant qui doit être considéré comme faisant partie intégrante du traité actuel, et les hautes parties contractantes s'engagent par les présentes réciproquement à en observer les termes.

Art. 3. — Les hautes parties contractantes prennent acte de ce fait que Son Altesse Royale la princesse Victoria-Eugénie, suivant les lois de l'Angleterre, perd à jamais tout droit héréditaire de succession à la couronne et au gouvernement de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et des possessions y appartenant et à toute partie de son patrimoine.

Art. 4. — Le traité actuel sera ratifié et les ratifications seront échangées à Londres aussitôt que possible.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs qui signé ledit traité et y ont apposé le sceau de leurs armoiries.

Fait en double à Londres, le 7 mai, date fixée de Notre Seigneur 1906.

EDVARD GREY.
LUIS PULO DE BENALARE.

### *Cérémonies et incidents*

A la cour de la réception officielle. M. Whitridge, ambassadeur des Etats-Unis, a remis au roi une lettre du président Roosevelt et a fait le discours suivant :

Le président Roosevelt m'a chargé de donner à Votre Majesté, en lui remettant cette lettre, l'assurance de sa plus haute considération, et par son entremise, l'expression des égards du peuple des Etats-Unis tout entier envers Votre Majesté, mais encore envers son grand peuple, qui est le mieux-porte de la plus grande partie du nouveau-Monde.

Je suis heureux d'être chargé d'exprimer ainsi les sentiments de bienveillance de notre nation, particulièrement en ce moment où le mariage de Votre Majesté avec une jeune princesse de la mère-patrie de mon pays.

Mgr Robert Brindle, évêque de Sion, qui descende en premier du de Dom-Sonne, résidence de l'évêque de Sion, principal chapelain du palais, lit dire la confession de la princesse et le mariage et lui donnera la communion.

La princesse Frédéric de Hesse-Cassel d'une étoque d'Italienne et un corsage de diamant aux fêtes. Le prince Renel de Prusse s'est évanoui lundi soir au palais ; le prince Louis-Ferdinand de Bavière, dont on connaît les connaissances médicales, le soutenait.

Hier après-midi, le roi Alphonse et la reine Ena ont reçu un grand nombre de personnalités au Pardo. Le député révolutionnaire Rodrigo Soriano, rédacteur de nouvelles mal **Espana Nueva**, était parmi eux ; il a été à la présence que, républicain, pour lui un grand honneur d'une cérémonie et offrir le témoignage de respect que lui vient au beauté, en bonté, en simplicité de royale d'un pays où la liberté était toujours occupée.

On a décidé, dit l'*Imparcial*, à la suite de la 35e contre-cavalier de la garde de los Angeles, d'intimer la publicité et d'opposer la pétition adressée au gouvernement en faveur d'une amnistie générale.

Les personnes qui approuvent cette mesure ont l'ordre pour faire connaître leur sentiment qu'il opposer aux lanterne verte à la façade de leur maison. Cette manière de protestation donnera sans doute à la capitale espagnole un aspect assez original durant les fêtes.

### *La Cérémonie*

Le soleil joyeux brille dans un ciel d'azur. Une brise légère agite les drapeaux et les affichemmes.

La foule est immense.

Les troupes vont prendre position pour faire la haie le long du chemin que suivra le cortège.

Les musiques jouent.

L'heure approche où le cortège commencera que la roi sera du Palais.

Le cortège de la fiancée a quitté le ministère de la marine lorsque celui du roi était déjà arrivé devant le palais du Campo. Les deux cortèges ne sont réunis et le marché des reprise au milieu des vivats et des ovations, curieux pendant la traversée du Prado.

L'enthousiasme est délirant.

Aucun incident ou n'est produit depuis le palais jusqu'à l'église, et on n'est pas encore à la marche de cortège par l'agglomération des curieux.

Outre les carrosses de cour, tous remarquables, vingt-deux voitures de gala dans lesquelles ont pris place les grands d'Espagne faisaient partie du cortège.

La spectacle a été pompeux. Du royal portrait 27 voitures de gala à quatre à six, à huit chevaux aux plumes blanches, bleu, jaune vif, noir, superposé à l'orientale, avec un effet général, mais coloraux d'ensemble et de toutes et chacun de ces carrosses était de plusieurs, de chevaux pour un personnage du Indiens et surtout [illegible] par les gentilhommes en grand costume historique mais les portant avec grâce et élégance, parce qu'ils en sont nés sous les jupes.

### *Le Cortège du roi*

Le cortège du roi était dans [illegible]

[illegible]

LE CARROSSE DE GALA